

RÉSERVES COMMUNALES DE SÉCURITÉ CIVILE DES ALPES-MARITIMES



RÔLE DES RÉSERVES COMMUNALES DE SÉCURITÉ CIVILE

Article L. 1424-8-1 du Code général des collectivités territoriales
« Les réserves communales de sécurité civile ont pour objet d'appuyer les services concourant à la sécurité civile en cas d'événements excédant leurs moyens habituels ou dans des situations particulières. »



La réserve communale de sécurité permet de :

- ▶ **Renforcer les capacités locales de gestion de crise ;**
- ▶ **Promouvoir la mobilisation “citoyenne” dans le domaine de la sécurité civile ;**
- ▶ **Renforcer le cadre juridique dans lequel évoluent les bénévoles.**

MISSIONS DES RÉSERVISTES

*« Les réserves communales de sécurité civile participent au **soutien et à l'assistance des populations**, à **l'appui logistique** et au **rétablissement des activités**. Elles peuvent également contribuer à la **préparation de la population face aux risques**. »*

Art. L724-1 Code de la sécurité intérieure

Hors Crise

Missions de prévention

Crise

Missions opérationnelles

Post-crise

Missions d'assistance et d'accompagnement

RECENSEMENT DES RÉSERVES COMMUNALES DE SÉCURITÉ CIVILE

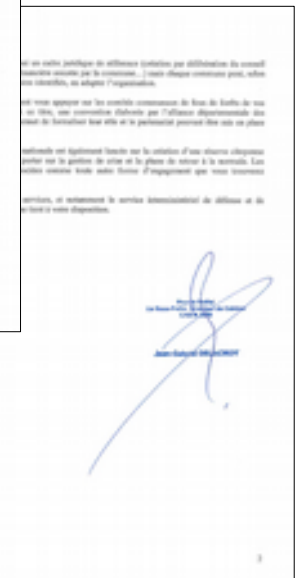
> Courrier transmis à l'ensemble des maires du département en date du **6 juillet 2018**.

Objectif : état des lieux

RECENSEMENT DE LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

Tableau à renvoyer complété par courrier ou à l'adresse suivante : pref-referent-securite-civile@alpes-maritimes.gouv.fr

COMMUNE	CONTACT/ CORRESPONDANT	NOMBRE DE MEMBRES	DATE DE L'ARRÊTE MUNICIPAL PORTANT CRÉATION	OBSERVATIONS



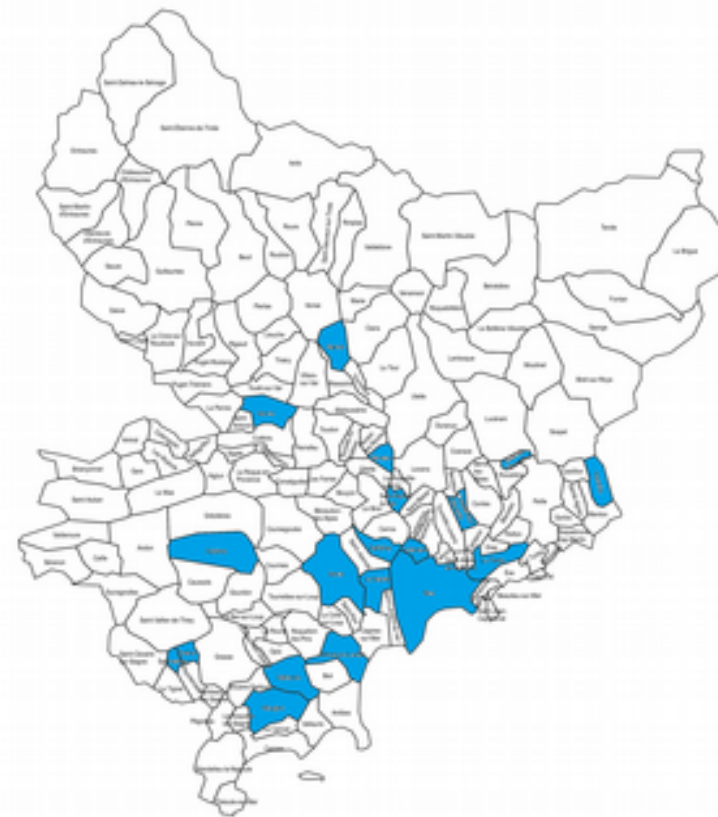
SITUATION DANS LE DÉPARTEMENT

> **19** réserves communales de sécurité civile

> **1** réserve intercommunale de sécurité civile (**RISC**) *en cours de création*

CAPG

> **250** réservistes



IMPLICATION DES RÉSERVES DANS LES DISPOSITIFS DE GESTION DE CRISE ET SENSIBILISATION DES MAIRES

Implication des réserves communales de sécurité civile dans la révision du plan « soutien des populations » le 11 décembre 2018



Rédaction d'un guide « clés en main » pour créer une RCSC



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Coordonnées :

Aurore DENAMUR

Préfecture des Alpes- Maritimes

Cabinet du préfet

Direction des sécurités

Service interministériel de défense et de protection civiles

Référente information préventive, secourisme et sauvegarde

04.93.72.23.01 / aurore.denamur@alpes-maritimes.gouv.fr